



# MRC de Rivière-du-Loup



Schéma d'aménagement et de  
développement révisé

Décembre 2019

## MOT DU PRÉFET

L'aménagement du territoire a été le principal mandat à la base de la création des municipalités régionales de comté par le gouvernement du Québec. Par la mise sur pied de ces nouvelles institutions municipales au début des années 80, le gouvernement soumettait aux élus d'un même territoire d'appartenance, le défi de se donner une approche territoriale en matière d'organisation de l'espace et il acceptait que ses propres interventions sur le territoire soient subordonnées aux orientations des conseils de MRC.

Les membres du conseil de la MRC de l'époque ont apprivoisé les outils que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* mettaient à leur disposition et se sont imprégnés petit à petit de la mission de la MRC. Ils ont donc adopté, en juin 1988, le premier schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup. Ce document a constitué un outil de référence dans la gestion du territoire louterrien depuis les vingt-cinq dernières années. Le rôle et l'utilité du schéma d'aménagement régional, en tant qu'instrument important d'arbitrage des conflits potentiels en matière d'utilisation du territoire, de contrôle des coûts des services publics et de développement harmonieux de la communauté et respectueux de l'environnement et des ressources, est maintenant mieux saisi par les intervenants régionaux.

Fort de l'expérience de l'application du premier schéma d'aménagement et s'appuyant sur une crédibilité et une reconnaissance qu'il a acquise en tant qu'acteur du développement et agent de concertation, le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup a choisi, dans son schéma d'aménagement et de développement révisé, de bonifier la connaissance du territoire de la MRC et pousser davantage la réflexion sur les problématiques et les enjeux marquant son territoire et la population qui l'habite.

Ce nouveau schéma d'aménagement ouvre de nouvelles perspectives de planification au sein des municipalités. Il permettra d'offrir aux citoyens des solutions mieux adaptées aux grandes problématiques du XXI<sup>e</sup> siècle.

Dans un rapport rendu célèbre, Mme Brundtland disait au sujet du développement durable qu'il s'agissait d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Certains ont traduit le sens du développement durable dans l'idée qu'il faut *penser globalement et agir localement*. Nous avons pris acte de ces énoncés.

Ce schéma d'aménagement et de développement révisé n'a pas la prétention d'être complètement tourné vers le développement durable, mais il permettra aux municipalités de s'inscrire davantage dans cette logique. Évidemment, ce ne sont pas nécessairement toutes les problématiques identifiées qui trouveront une solution par la mise en œuvre du schéma révisé. Toutefois, le fait de *dire les choses*, de s'entendre sur un certain diagnostic du territoire, c'est déjà à notre

avis un pas de franchi dans la recherche de solutions.

Alors que les premiers schémas d'aménagement des MRC visaient plus spécifiquement à établir les premières véritables balises de l'organisation du territoire régional, les MRC sont conviées à intégrer davantage les préoccupations et les orientations du milieu en matière de développement durable. D'ailleurs, ces dernières années, le rôle des MRC en matière de planification a pris de plus en plus de substance. Le Pacte rural, le lien privilégié avec les CLD et le financement d'organismes et de projets à caractère économique, pour ne nommer que ces éléments, ont renforcé le statut du conseil de la MRC comme forum régional où sont discutées et orientées différentes questions de développement économique, culturel et social. Le présent schéma prend acte de cette réalité et interpelle les forces vives du milieu à collaborer à la concrétisation des choix stratégiques en matière de développement durable.

Il constitue une proposition qui est soumise, en vertu de la loi, au gouvernement pour avis. Il faut souhaiter que cet important exercice de planification soit compris par les différents ministères et organismes gouvernementaux, car il constitue une réponse intéressante pour l'occupation du territoire au Québec.

A handwritten signature in blue ink, reading "Michel Lagacé". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Michel Lagacé  
Préfet de la MRC de Rivière-du-Loup

## ÉQUIPES DE TRAVAIL

### **Le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup :**

Michel Nadeau	Saint-Antonin
Yvon Caron	Saint-François-Xavier-de-Viger
Simon Périard	Saint-Paul-de-la-Croix
Renald Côté	Saint-Épiphane
Ginette Caron	L'Isle-Verte
Michel Lagacé (Préfet)	Saint-Cyprien
Ghislaine Daris	Cacouna
Louise Newbury	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
Vincent More	Notre-Dame-du-Portage
Sylvie Vignet	Rivière-du-Loup
Mario Lebel	Saint-Arsène
Louis-Marie Bastille	Saint-Modeste
Gilles Couture	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
Jocelyn Villeneuve	Directeur général et secrétaire-trésorier

### **Comité d'aménagement :**

Michel Lagacé (président)	Saint-Cyprien
Sylvie Vignet	Rivière-du-Loup
Michel Nadeau	Saint-Antonin
Ghislaine Daris	Cacouna
Louis-Marie Bastille	Saint-Modeste

### **Comité consultatif agricole :**

Mario Lebel	Saint-Arsène
Michel Nadeau	Saint-Antonin
Édith Lavoie (présidente)	Représentante UPA
Alain Labrie	Représentant UPA
Gilbert Dumont	Représentant UPA
Bernard Labrie	Citoyen

### **L'équipe technique :**

Alain Marsolais	Directeur de l'aménagement du territoire
Mathieu Gagné	Aménagiste du territoire
Vincent Bélanger	Géographe
Mélanie Milot	Coordonnatrice à la culture et aux communications
Tomas Kysilka	Coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement
Bruno Beaulieu	Inspecteur en bâtiment et environnement
Julie Lemieux	Inspectrice en bâtiment et environnement
Mélanie Malenfant	Secrétaire de direction
Valérie Pelletier	Agente de bureau

### **REMERCIEMENTS SPÉCIAUX**

Le Conseil de la MRC de Rivière-du-Loup tient à remercier toutes les personnes, organismes, ministères qui ont contribué, de près ou de loin, aux travaux qui ont conduit à l'élaboration du présent schéma d'aménagement et de développement révisé.

Un remerciement spécial est adressé :

- Aux conseillers et au personnel des municipalités;
- Aux membres des comités consultatifs d'urbanisme;
- Aux anciens employés du service de l'aménagement du territoire.

Municipalité régionale de  
comté de Rivière-du-Loup  
310, rue Saint-Pierre  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3

Téléphone : (418) 867-2485  
Télécopieur : (418) 867-3100  
[www.riviereduloup.ca/mrc](http://www.riviereduloup.ca/mrc)